

# CODE DE TRANSPARENCE AFG/FIR

## Convertibles Europe Responsable

Juin 2017



GRUPE UNION BANCAIRE PRIVÉE

**Code de transparence ISR:**

« Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG), 20 décembre 2012 (FIR) et 3 octobre 2012 (Eurosif). Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. »

**Déclaration d'engagement:**

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du fonds Convertibles Europe Responsable. Le Fonds Convertibles Europe Responsable est géré par l'équipe obligations convertibles de UBP Asset Management, société de gestion membre du groupe Union Bancaire Privée. Il s'appuie sur l'expertise externe et la méthodologie développée par la société LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT en matière d'analyse extra-financière. LBPAM est impliqué dans l'ISR depuis 1997.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur le site internet de l'UBP.

**Conformité avec le Code de Transparence:**

L'UBP et LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT s'engagent à être transparents et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

Le fonds Convertibles Europe Responsable respecte l'ensemble des recommandations du Code.

**Date de publication: juin 2017**

## CONTENU

<b>Données générales</b>	<b>4</b>
1A) DONNEZ LE NOM DE LA SOCIETE DE GESTION EN CHARGE DU FONDS AUQUEL S'APPLIQUE CE CODE	4
1B) PRESENTEZ LA DEMARCHE GENERALE DE LA SOCIETE DE GESTION SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG).	4
1C) PRESENTEZ LA LISTE DES FONDS ISR ET LES MOYENS SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE ISR.	5
1D) DECRIVEZ LE CONTENU, LA FREQUENCE ET LES MOYENS UTILISES PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITERES ESG PRIS EN COMPTE.	7
1E) CONVERTIBLES EUROPE RESPONSABLE.	7
1F) QUELS SONT LES OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG POUR CE FONDS ?	8
<b>Méthodologies d'évaluation ESG des émetteurs</b>	<b>8</b>
2A) QUELS SONT LES PRINCIPES FONDAMENTAUX SUR LESQUELS REPOSE LA METHODOLOGIE	8
2B) QUELS SONT LES MOYENS INTERNES ET EXTERNES MIS EN ŒUVRE POUR CONDUIRE CETTE ANALYSE?	8
2C) QUELS SONT LES PRINCIPAUX CRITERES D'ANALYSE ESG?	9
2D) QUELLE EST LA METHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'EVALUATION ESG (CONSTRUCTION, ECHELLE D'EVALUATION)?	10
2E) A QUELLE FREQUENCE L'EVALUATION ESG EST-ELLE REVISEE?	13
<b>Processus de gestion</b>	<b>13</b>
3A) COMMENT LES CRITERES ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA DEFINITION DE L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT ELIGIBLE ?	13
3B) COMMENT LES CRITERES ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?	14
3C) EXISTE-T-IL UNE POLITIQUE D'ENGAGEMENT ESG SPECIFIQUE A CE OU CES FONDS ?	15
3D) EXISTE-T-IL UNE POLITIQUE DE VOTE SPECIFIQUE A CE FONDS INTEGRANT DES CRITERES ESG ?	15
3E) LE FONDS PRATIQUE-IL LE PRET/EMPRUNT DE TITRES ?	16
3F) LE FONDS UTILISE-IL DES INSTRUMENTS DERIVES ?	16
3G) UNE PART DES ACTIFS DU OU DES FONDS EST-ELLE INVESTIE DANS DES ORGANISMES NON COTES A FORTE UTILITE SOCIETALE ?	17
<b>Contrôle et reporting esg</b>	<b>17</b>
4A) QUELLES SONT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNES ET/OU EXTERNES PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA CONFORMITE DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AUX REGLES ESG DEFINIES DANS LA PARTIE 3 DU CODE?	17
4B) QUELS SONT LES SUPPORTS MEDIA PERMETTANT DE COMMUNIQUER SUR LA GESTION ISR DU FONDS ?	17

---

## Données générales

La société de gestion

### 1a) Donnez le nom de la société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce Code.

Convertibles Europe Responsable est un portefeuille investi en obligations convertibles européennes géré par les spécialistes des obligations convertibles de l'UBP en France avec une sélection d'émetteurs orientée par l'analyse ISR de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT.

**UBP Asset Management France**  
**Groupe Union Bancaire Privée**  
116 Avenue des Champs Elysées,  
75008 Paris  
[www.ubp.com/fr](http://www.ubp.com/fr)

**LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT**  
34, rue de la Fédération,  
75737 Paris cedex 15  
<http://www.labanquepostale-am.fr>

### 1b) Présentez la démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

UBP Asset Management France (UBP AM) est associé à LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (LBPAM) afin de proposer un véhicule socialement responsable au sein de l'univers de convertibles européennes.

Le Fonds Convertibles Europe Responsable est géré par l'équipe obligations convertibles d'UBP AM société de gestion membre du groupe Union Bancaire Privée. Cette équipe, constituée de 11 spécialistes dont 5 gérants, gère à ce jour près de 3 milliards d'euros d'encours sur cette thématique.

La société de gestion s'appuie sur l'expertise externe et la méthodologie ISR, développée par la société LBPAM en matière d'analyse extra-financière afin de sélectionner des obligations convertibles européennes répondant à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), selon une approche essentiellement « best in class ».

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est convaincue que les pratiques d'investissement socialement responsable (ISR) sont un levier indispensable pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle plus vertueux dans l'économie.

LBPAM a ainsi choisi de développer une stratégie ISR de conviction guidée à la fois par les grands textes internationaux, par les engagements de son Groupe, par ses valeurs historiques de proximité et de responsabilité et enfin par son rôle essentiel de soutien au financement de l'économie réelle.

En 2016, la création d'un pôle dédié à la « Gestion et Recherche ISR », né de la fusion LBPAM-Fédérés Gestion d'Actifs, a permis de répondre à cette ambition d'un ISR singulier et engagé aux côtés des investisseurs.

Nous proposons à nos clients de donner du sens à leur investissement et de saisir les opportunités d'une croissance soutenable, grâce à une gamme de solutions associant l'exigence de performance financière à une analyse extra-financière de qualité.

En réponse aux grands enjeux de notre société : le développement démographique, l'urbanisation, l'environnement, le climat, l'agriculture, l'alimentation et la santé publique, nous avons développé une approche innovante de l'analyse et de la gestion ISR.

Au-delà de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), nous concentrons notre philosophie d'investissement sur quatre axes porteurs de solutions et permettant de maîtriser les risques :

- ▶ la transition économique et énergétique,
- ▶ le développement des territoires,
- ▶ la gestion durable des ressources naturelles et humaines,
- ▶ la gouvernance responsable.

Aider les entreprises à faire évoluer leurs pratiques en faveur d'un monde durable est notre ambition et le cœur de notre philosophie.

**1c) Présentez la liste des fonds ISR et les moyens spécifiques de l'activité ISR.**

LBPAM a consolidé sa position d'acteur majeur de l'investissement socialement responsable en fusionnant, le 30 avril 2016, avec Fédérés Gestion d'Actifs (FGA), le partenaire choisi par UBP AM lors de la création du fonds Convertibles Europe Responsable, le 28 septembre 2012.

Ce fonds, géré par UBP AM, est investi en obligations convertibles européennes avec une sélection d'émetteurs orientée par l'analyse ISR de LBPAM. L'encours du fonds au 31 mai 2017 est de 235 millions d'euros.

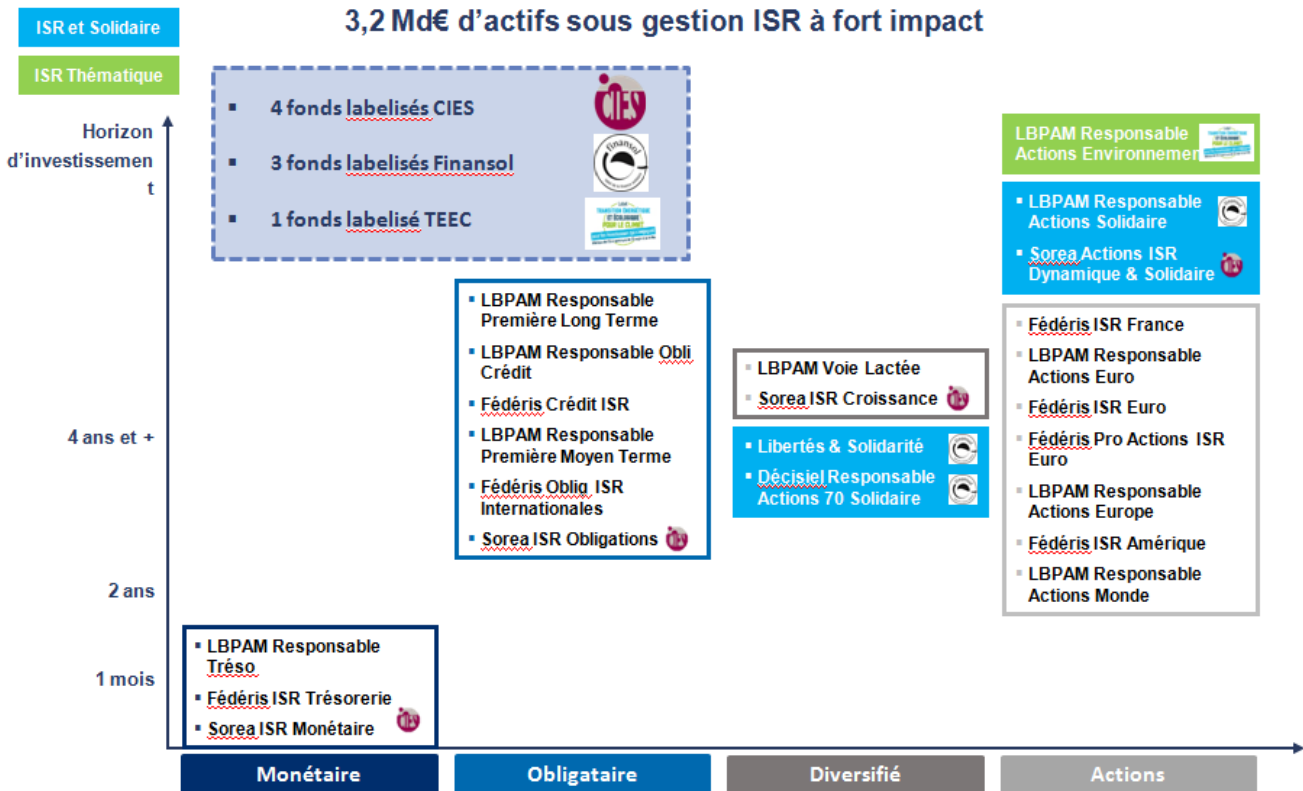
LBPAM et FGA, pionniers de l'investissement socialement responsable, ont lancé leurs premiers fonds centrés sur l'ISR respectivement en 1997 et 2000.

Au 31 décembre 2016, LBPAM disposait d'une gamme ISR couvrant toutes les classes d'actifs composée de 25 portefeuilles, dont 20 fonds ouverts.

LBPAM gérait ainsi 97 Mds d'euros d'encours ISR dont 3,2 Mds d'encours « ISR à fort impact ».


## La gamme ISR de LBPAM

3,2 Md€ d'actifs sous gestion ISR à fort impact



Source : LBPAM. Données au 31 décembre 2016. Sont considérés comme ISR tous les encours pour lesquels les critères extra-financiers sont pris en compte de manière formalisée et systématique dans la gestion. Les encours « ISR à fort impact » correspondent aux encours potentiellement éligibles au « Label ISR public ».

L'équipe de Gestion et Recherche ISR de LBPAM est composée de 5 gérants et analystes ayant en moyenne 16 ans d'expérience. Un analyste quantitatif est également dédié à l'équipe ISR.

GESTION & RECHERCHE ISR	
	<b>Hubert Challe</b> Directeur de la Gestion & Recherche ISR Gérant
	<b>Benoît Humeau</b> Gérant-analyste
	<b>Zoé Selves</b> Gérante-analyste
	<b>Ahmed Kassmi</b> Gérant
	<b>Paul Merle</b> Gérant-analyste
ANALYSTE QUANTITATIF DEDIE	
	<b>Kévin Loiseau</b>

L'analyse ISR s'appuie sur l'expertise des équipes de LBPAM et sur des outils externes et internes. Elle est alimentée par les rencontres avec les entreprises et par un outil quantitatif propriétaire (AGIR) permettant de faire la synthèse des critères sélectionnés par LBPAM auprès de fournisseurs d'informations externes reconnus :

◆ **3 agences de notation extra-financière :**

- ▶ Pour l'analyse des émetteurs et le suivi des controverses :



- ▶ Pour les exclusions sectorielles :



◆ **2 cabinets d'analyse en gouvernance :**



◆ **1 base de données sur les enjeux environnementaux des sociétés :**



◆ **les bureaux d'analyse ESG présents dans les banques**

Mise à disposition des informations :

[Un espace spécifique](https://www.labanquepostale-am.fr/) est consacré à l'expertise ISR de LBPAM sur son site internet, <https://www.labanquepostale-am.fr/>

**1d) Décrivez le contenu, la fréquence et les moyens utilisés par la société de gestion pour informer les investisseurs sur les critères ESG pris en compte.**

Les informations concernant les fonds sont fournies aux investisseurs par l'intermédiaire d'un reporting mensuel. Le reporting mensuel de Convertibles Europe Responsable inclut un rappel du processus ISR du fonds, un commentaire extra-financier sur une ou des valeurs en portefeuille et un radar ISR permettant d'apprécier les notes ISR globale et sur les 4 axes d'analyse du fonds comparées à celle de l'indice de comparaison.

Il indique également la part de la poche convertible du portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG, le taux d'exclusion de l'analyse ESG sur l'univers couvert, et les 5 meilleures et moins bonnes notes ISR en portefeuille.

Enfin, le reporting mensuel présente l'intensité carbone moyenne du portefeuille comparée à celle de son indice de comparaison.

Le Code de Transparence, le reporting mensuel, le DICI, la fiche produit et l'inventaire trimestriel de ce fonds sont disponibles sur le site internet d'UBP AM <http://www.ubp.com/fr>

---

## **Le fonds ISR**

### **1e) Convertibles Europe Responsable.**

Ce Code s'applique au fonds Convertible Europe Responsable, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Fonds ISR « best-in-class », c'est-à-dire investi en obligations convertibles des entreprises de chaque secteur d'activités les plus engagées dans le développement durable.

Forme juridique : Fonds commun de placement (FCP) de droit français – UCITS IV

Classification AMF : Diversifié.

Date de lancement : 28 septembre 2012

Indicateur de référence :

Le Fonds n'est lié à aucun indice de référence ou indice de place.

La politique de gestion est basée sur une gestion fondamentale et discrétionnaire de l'allocation d'actifs et sur la sélection d'obligations convertibles ou assimilées ce qui rend sans signification la comparaison à un indice.

Toutefois, à titre d'information, la performance du Fonds pourra être comparée à celle de l'indice Thomson Reuters Global Convertibles Indices Europe Hedged (EUR) (Ticker UCBI20 Index), coupons et/ou dividendes réinvestis.

L'indice Thomson Reuters Global Convertibles Indices Europe Hedged (EUR) est un indice d'obligations convertibles européennes. La performance de l'indice Thomson Reuters Global Convertibles Indices Europe Hedged (EUR) inclut les coupons et/ou les dividendes détachés par les obligations convertibles qui composent l'indicateur.

## Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille.

Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sur le marché européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de liquidité** : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

**Risque de crédit** : Le Fonds peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative du Fonds à baisser.

Les détails complets de la description des risques figurent au passage intitulé « Profil de risque » du prospectus.

### 1f) Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG pour ce fonds ?

L'objectif de gestion est de faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles européennes tout en répondant à des critères environnementaux ou socialement responsables.

Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur. Toutefois, une baisse du prix de l'action sous-jacente fera diminuer dans une moindre mesure la valeur de l'obligation convertible.

Le FCP visera donc à bénéficier plus des hausses des marchés actions européens qu'il ne pâtira des baisses, toute chose égale par ailleurs.

Ce couple rendement / risque particulier peut être modifié par les mouvements de taux d'intérêt, de spreads de crédit et de volatilité implicites.

Outre cette asymétrie de comportement des convertibles, l'objectif est également de bénéficier d'un portefeuille ayant une notation ISR moyenne supérieure à son indicateur de référence, telle qu'évaluée par LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT.

## Méthodologies d'évaluation ESG des émetteurs

### 2a) Quels sont les principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie

Pour Convertibles Europe Responsable, l'Investissement Socialement Responsable est la combinaison de deux approches, extra-financière et financière, appliquée aux obligations convertibles :

- ▶ 1<sup>ère</sup> étape : Détermination de l'univers éligible d'investissement en identifiant les entreprises de chaque secteur d'activités ayant les meilleures pratiques ESG (analyse extra-financière) et en excluant les entreprises concernées par nos critères d'exclusion.
- ▶ 2<sup>nde</sup> étape : Construction du portefeuille.

### 2b) Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?

L'équipe de Gestion et Recherche ISR est composée de 5 gérants et analystes ayant en moyenne 16 ans d'expérience.

L'analyse ISR s'appuie sur l'expertise des équipes de LBPAM et sur des outils externes et internes. Elle est alimentée par les rencontres avec les entreprises et par un outil quantitatif propriétaire (AGIR) permettant de faire la synthèse des critères sélectionnés par LBPAM auprès de fournisseurs d'informations externes reconnus.



- ▶ Pour analyser les pratiques ESG des émetteurs de l'univers des Convertibles, LBPAM s'appuie sur les données des agences VigeoEiris et MSCI ESG Research. Celles-ci alimentent l'outil propriétaire AGIR développé par LBPAM. La multiplicité des sources d'informations permet de garantir la complémentarité, l'indépendance des analyses et une meilleure fréquence d'actualisation des notes pour un même émetteur ou un secteur. Les notes fournies par AGIR sont ensuite analysées par les analystes ISR de LBPAM et peuvent faire l'objet d'un ajustement qualitatif en fonction de la cohérence des informations fournies par les agences de notation, des rencontres avec les sociétés ou un suivi régulier des parties prenantes.
- ▶ Pour analyser les émetteurs de l'univers des Convertibles au regard des critères d'exclusion prévus pour le fonds, LBPAM s'appuie sur l'analyse de l'agence Oekom Research.
- ▶ Pour calculer l'empreinte carbone du fonds comparée à celle de son indice de comparaison, LBPAM s'appuie sur les données de l'agence Trucost.

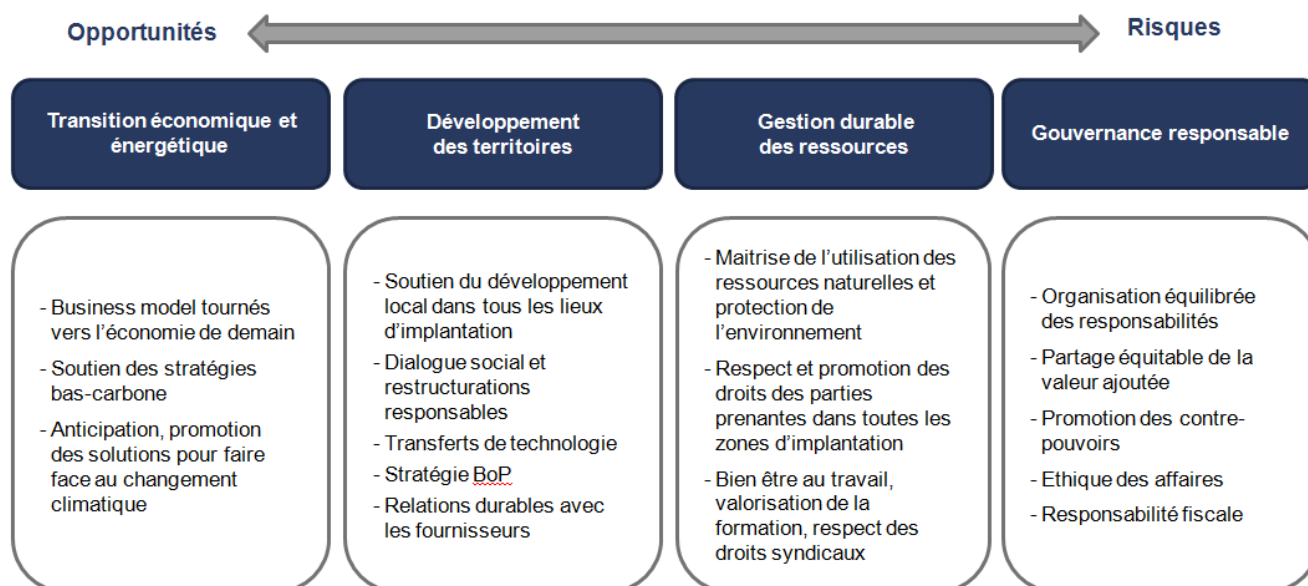
## 2c) Quels sont les principaux critères d'analyse ESG ?

L'objectif de la recherche ISR de LBPAM est d'identifier les émetteurs qui :

- ▶ Proposent des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- ▶ Anticipent l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de notre philosophie ISR.

La détermination de l'univers éligible d'investissement est effectuée selon des critères d'évaluation des sociétés regroupés en 4 axes :

- Transition économique et énergétique
- Développement des territoires
- Gestion durable des ressources
- Gouvernance responsable



LBPAM a sélectionné les critères fournis par les agences VigeoEiris et MSCI afin de mieux répondre à ces 4 axes d'analyse:

	VIGEO-EIRIS	MSCI ESG RESEARCH
Transition économique & énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Contribution à la transition énergétique (1 sous-critère)</li> <li>◆ L'offre de produits (2 sous-critères)</li> <li>◆ Emission de gaz à effet de serre (2 sous-critères)</li> <li>◆ Contribution à la transition économique (1 sous-critère)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Contribution à la transition énergétique (3 sous-critères)</li> <li>◆ Offre de produits en faveur de la transition énergétique (1 sous-critère)</li> <li>◆ Emission de gaz à effet de serre (2 sous-critères)</li> <li>◆ Contribution à la transition économique (2 sous-critères)</li> </ul>
Développement des territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Développement de l'emploi et de la formation (1 sous-critère)</li> <li>◆ Gestion des restructurations (2 sous-critères)</li> <li>◆ Développement local (2 sous-critères)</li> <li>◆ Offre de produits avec des impacts sociaux positifs (1 sous-critère)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Développement de l'emploi et de la formation (1 sous-critère)</li> <li>◆ Gestion des restructurations (2 sous-critères)</li> <li>◆ Offre de produits avec des impacts sociaux positifs (4 sous-critères)</li> </ul>
Gestion durable des ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Conditions de travail (5 sous-critères)</li> <li>◆ Chaîne de fournisseurs (2 sous-critères)</li> <li>◆ Respect de l'environnement (8 sous-critères)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Conditions de travail (3 sous-critères)</li> <li>◆ Chaîne de fournisseurs (2 sous-critères)</li> <li>◆ Respect de l'environnement (6 sous-critères)</li> </ul>
Gouvernance responsable	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Equilibre des pouvoirs (2 sous-critères)</li> <li>◆ Rémunération équitable (2 sous-critères)</li> <li>◆ Ethique commerciale (3 sous-critères)</li> <li>◆ Politique fiscale (2 sous-critères)</li> <li>◆ Relation avec le client (3 sous-critères)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Equilibre des pouvoirs (1 sous-critère)</li> <li>◆ Rémunération équitable (1 sous-critère)</li> <li>◆ Ethique commerciale (2 sous-critères)</li> <li>◆ Responsabilité produit (2 sous-critères)</li> </ul>

## 2d) Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation)?

VigeoEiris et MSCI fournissent des bases de données compilant divers critères ESG.

LBPAM a sélectionné ceux qui sont pertinents pour évaluer les comportements des entreprises dans le cadre des 4 axes de son analyse.

Ces données alimentent l'outil de notation propriétaire AGIR.

Les analyses effectuées par ces agences aboutissent à l'attribution de notes, pour chaque société de l'univers, pour chacun des 4 axes ESG retenus.

Les émetteurs font l'objet d'une double notation : par VigeoEiris et par MSCI.

Ces notes sont le résultat de l'analyse et de l'évaluation de critères et sous-critères définis au point 2c.

L'équipe ISR réalise régulièrement des focus sectoriels (en s'appuyant sur les données collectées auprès des agences de notation, des brokers et des parties prenantes : associations, organismes internationaux, médias, etc.), afin d'évaluer les enjeux sectoriels et comprendre et analyser les risques et les opportunités qui caractérisent les différents secteurs d'activité vis-à-vis des 4 axes d'analyse.

Ces études permettent :

- ▶ D'évaluer l'importance relative des 4 axes pour chaque secteur : pondération de la notation de chacun des 4 axes en fonction des problématiques spécifiques à chaque secteur, afin d'avoir une notation ISR pertinente des entreprises.
- ▶ D'évaluer l'intensité des opportunités et des risques extra-financiers pour chaque secteur : enrichissement du gisement d'entreprises éligibles pour les secteurs qui sont très bien positionnés par rapport aux enjeux de long terme, ou réduction pour les secteurs très mal positionnés.

L'analyse des secteurs est revue lors d'un Comité Sectoriel ISR trimestriel.

## Poids des axes par secteur d'activité en %

Secteur	Transition économique et énergétique	Développement des territoires	Gestion durable des ressources	Gouvernance responsable
Automobiles et Components	35	20	30	15
Banks	25	25	15	35
Capital Goods	30	20	30	20
Commercial Services & Supplies	25	25	25	25
Consumer Durables & Apparel	15	30	35	20
Consumer Services	25	30	30	15
Diversified Financials	25	25	20	30
Energy	30	20	25	25
Food & Staples Retailing	25	25	30	20
Food beverages & Tobacco	25	25	30	20
Health Care Equipment & Services	15	35	15	35
Household & Personal Products	25	25	30	20
Industrials	20	35	25	20
Insurance	35	25	15	25
Materials	25	25	30	20
Media	25	25	20	30
Pharmaceuticals & Biotechnology	15	35	15	35
Real Estate	30	30	20	20
Retailing	25	25	30	20
Semiconductors & Semic. Equipment	25	25	35	15
Software & Services	30	25	25	15
Technology Hardware & Equipment	25	25	35	15
Telecommunication Services	30	25	20	25
Transportation	20	30	30	20
Utilities	35	25	25	15

Un travail qualitatif est également effectué par les analystes ISR de LBPAM sur des enjeux émergents ou spécifiques.

Au final, chaque entreprise a une note globale et une note par « axe ».

Les notes sont comprises entre 1 et 10.

1 correspondant à la meilleure note ISR et 10 la pire. Cette note rend compte du positionnement opportunité / risque du secteur d'appartenance de l'émetteur. En parallèle, un suivi des controverses est mis en place.

Au global, environ 50% des entreprises analysées ont une note comprise entre 1 et 5 inclus et 50% entre 6 et 10.

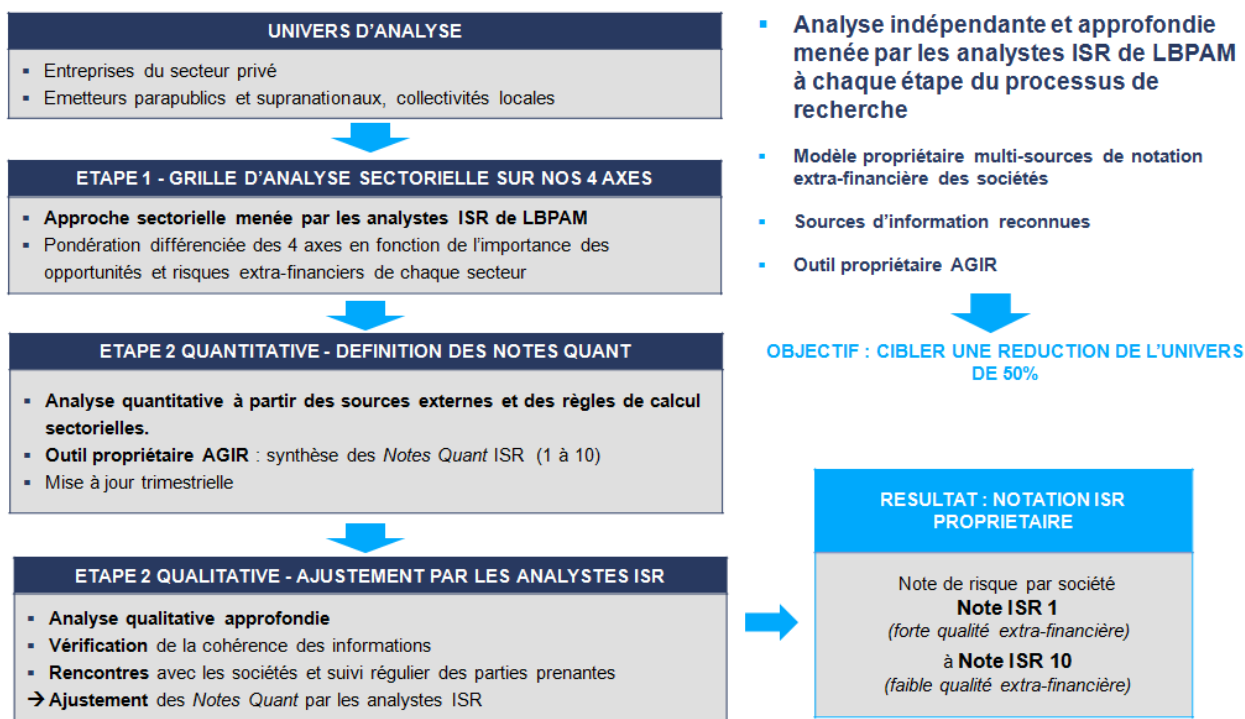
L'ajustement qualitatif se concentre sur les thématiques émergentes ou sur les sujets peu traités par les agences de notation. Cet ajustement est documenté et validé lors d'un comité trimestriel.

Les notes sont mises à jour trimestriellement avec la mise en place d'un comité de notation qui valide les ajustements qualitatifs.

Les sociétés non notées par les agences externes peuvent faire l'objet d'une évaluation qualitative par l'équipe d'analyse ISR via une grille d'analyse reprenant tous les critères d'analyse de LBPAM selon un processus robuste, éprouvé et réactif. Depuis 2009, une grille avec des critères précis et remplis par l'équipe d'analyse interne.

Cette grille peut également être utilisée pour analyser les entreprises lors de leur introduction en bourse pour remédier au problème du temps de réactivité des agences de notations externes.

## Processus d'analyse ISR : Note ISR Propriétaire



Par ailleurs, un filtrage des entreprises de l'univers est effectué en fonction des critères d'exclusion du fonds :

**ALCOOL** : Exclusion si la production d'alcool représente plus de 5% du chiffre d'affaires total.

**TABAC** : Exclusion si la production de tabac représente plus de 5% du CA total.

**JEUX D'ARGENT** : Exclusion si les jeux d'argent représentent plus de 5% du CA total.

**MODIFICATION GENETIQUE** : Exclusion si la culture et la commercialisation d'organismes/produits génétiquement modifiés, et/ou si application éthiquement problématique dans le secteur médical représentent plus de 5% du CA total.

**PORNOGRAPHIE** : Exclusion si les programmes ou magazines pour adultes représentent plus de 5% du CA total.

**PROSTITUTION** : Exclusion totale.

**ENERGIE ATOMIQUE** : Energie atomique non sûre : exclusion totale. Autrement, exclusion si la production d'énergie atomique représente plus de 5% du CA total.

**ENERGIE NUCLEAIRE** : Exclusion si la production et/ou la commercialisation de composants nucléaires représente plus de 5% du CA total.

**FRACTURATION HYDRAULIQUE** : Exclusion si l'extraction des gaz naturels et/ou du pétrole brut par voie de fracturation hydraulique représente plus de 5% du CA total.

**SABLES BITUMINEUX** : Exclusion si l'extraction de pétrole brut des sables bitumineux représente plus de 5% du CA total

**CHARBON** : Exclusion si l'extraction de charbon représente plus de 5% du CA total.

**ARMEMENTS / ARMES** : Exclusion si la production/commerce d'armes représente plus de 5% du CA total. Exclusion stricte en cas de production de bombes à sous-munitions et/ou d'accusations d'implication dans la production de mines antipersonnel.

**DROITS DE L'HOMME** : Exclusion si non respect des droits de l'Homme et non mise en place de politiques correctrices, et/ou si non respect par l'entreprise ou sous-traitants des standards de l'OIT.

Pour effectuer l'analyse des émetteurs au regard de ces critères d'exclusion, LBPAM s'appuie sur l'analyse de l'agence externe Oekom research.

## 2e) À quelle fréquence l'évaluation ESG est-elle révisée ?

En moyenne, les agences externes VigeoEiris et MSCI ESG Research mettent à jour leur analyse d'une même entreprise tous les 18 à 24 mois mais, celle-ci est ajustée en continu en fonction d'éventuels événements et intègre notamment les controverses et les alertes pouvant affecter positivement ou négativement la notation d'une l'entreprise.

Nous recevons les données des agences VigeoEiris, MSCI et Oekom de façon mensuelle.

L'outil propriétaire de notation de LBPAM, AGIR, est mis à jour de façon trimestrielle avec la mise en place d'un comité de notation qui valide les ajustements qualitatifs.

## Processus de gestion

### 3a) Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement éligible ?

Compte tenu de la spécificité des obligations convertibles qui peuvent être parfois échangeables en actions d'une société différente de celle qui a émis l'obligation, **l'analyse ISR se base à la fois sur l'entreprise émettrice de l'obligation et celle de l'action sous-jacente.**

La note ISR d'un titre de l'univers sera obtenue en faisant la moyenne entre la note de l'émetteur de l'obligation et celle de l'émetteur de l'action sous-jacente dans le cas où ceux-ci sont différents.

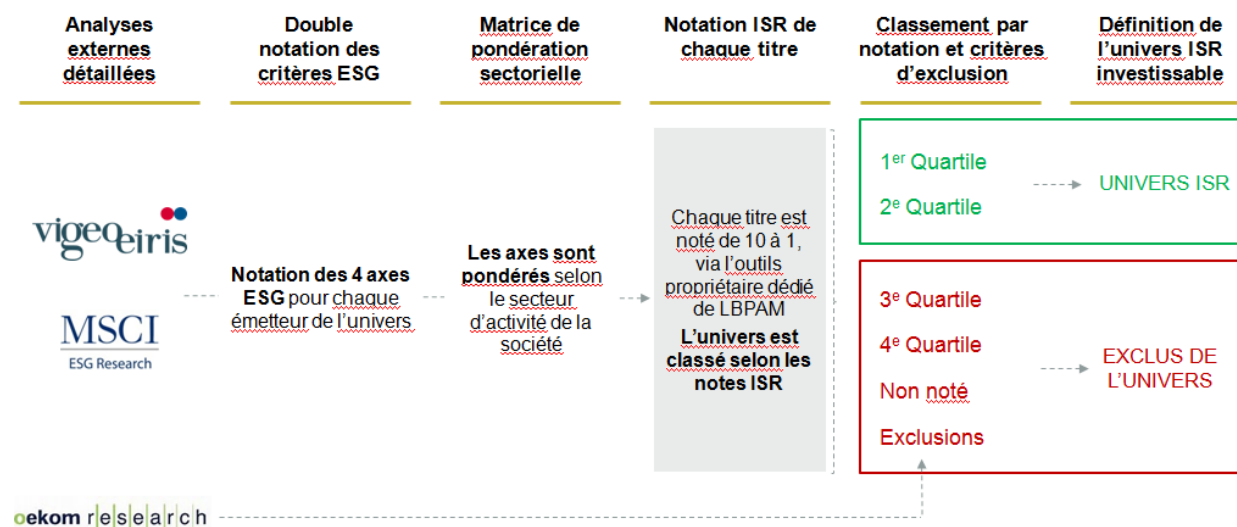
L'univers d'investissement est classé selon les notes ISR.

De cet univers initial sont exclus :

- ▶ Les 3e et 4e quartiles (seuls les titres ayant une note ISR comprise entre 1 et 5 inclus sont éligibles)
- ▶ Les émetteurs non notés (soit parce que l'émetteur de l'obligation jacente n'est pas couvert par l'analyse ISR, soit parce que l'émetteur de l'action sous-jacente ne l'est pas)
- ▶ Les valeurs concernées par les critères d'exclusion.

Une fois l'univers d'investissement ISR ainsi défini avec l'aide de LBPAM, l'équipe Convertibles de l'UBP AM peut effectuer sa sélection de titres selon leur process dédié.

### Aperçu du filtre ISR de l'univers d'investissement initial



L'exclusion des entreprises classées dans les 3e et 4e quartiles et celles concernées par les critères d'exclusion, aboutit par construction à un taux d'exclusion de l'analyse ESG sur l'univers couvert supérieur à 50%.

### 3b) Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

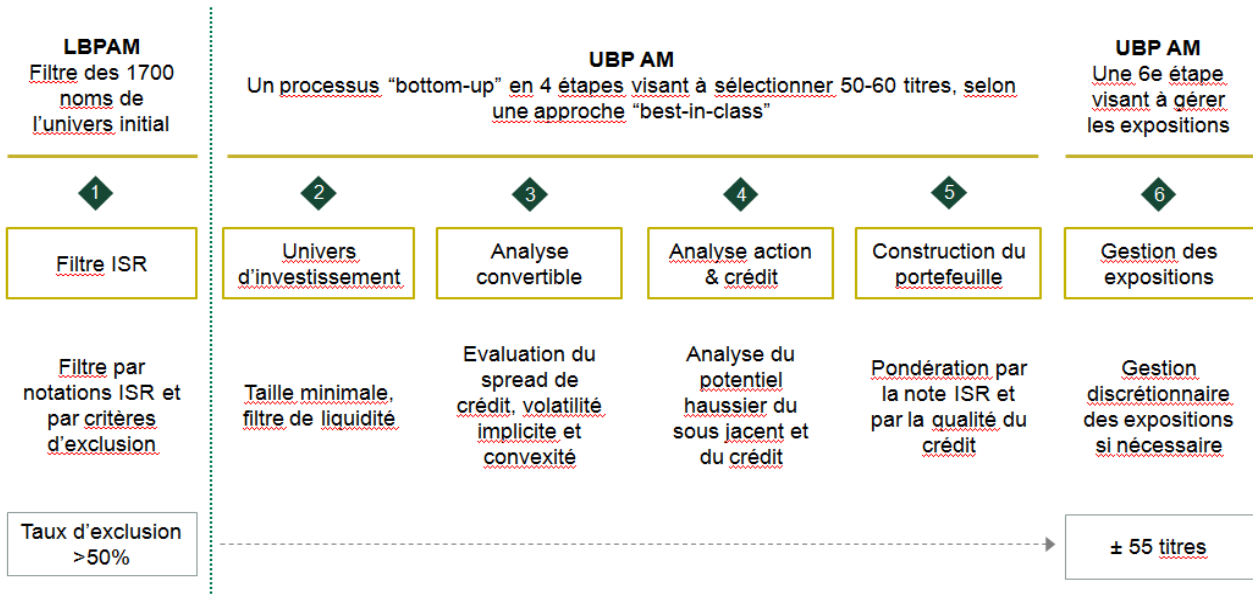
Les critères ESG sont pris en compte dans la 1ère étape du processus d'investissement du fonds : Filtre par notations ISR et par critères d'exclusion.

Ils interviennent également dans la construction du portefeuille qui vise à générer une meilleure note ISR que celle de l'indice de comparaison.

Discipline de vente si dégradation de la note ISR d'un titre rendant celui-ci non éligible : délai maximal de vente = 1 mois.

## Aperçu du processus d'investissement

Un processus centré sur la convexité



## Construction de portefeuille

Pondérations basées sur la note ISR et la qualité de crédit

- ◆ La construction de portefeuille vise à générer une meilleure note ISR que celle de l'indice
- ◆ Notre processus n'est pas contraint par les poids d'un indice de référence.

Limites de l'émetteur	Pondérations réelles	Monitoring
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les limites de l'émetteur sont basées sur la qualité de crédit                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Investment Grade : 10%</li> <li>▶ BB+ à BB- : 5%</li> <li>▶ &lt;B+ et non noté : 2.5%</li> </ul> </li> <li>◆ Limite par émetteur : 10%</li> <li>◆ OPCVM : 10%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les pondérations dépendent de leur impact sur le portefeuille en termes de :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Note ISR</li> <li>▶ convexité</li> <li>▶ crédit</li> <li>▶ liquidité</li> <li>▶ sensibilité aux actions</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Une approche «bottom-up» peut générer une concentration excessive.</li> <li>◆ Nous surveillons :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ la concentration sectorielle</li> <li>▶ la concentration régionale (PIIGS)</li> <li>▶ le crédit</li> </ul> </li> </ul>

### 3c) Existe-t-il une politique d'engagement ESG spécifique à ce ou ces fonds ?

Le fonds Convertibles Europe Responsable n'a pas de politique d'engagement dédiée. Le fonds se conforme à la politique générale de LBPAM qui entretient un dialogue régulier avec les émetteurs et exerce activement ses droits de vote lors des assemblées générales des sociétés européennes et américaines.

LBPAM rencontre régulièrement les dirigeants des entreprises pour apprécier leurs efforts ESG et leur faire part de ses attentes en tant qu'investisseur responsable, dans une logique d'amélioration.

L'équipe ISR LBPAM participe ou organise ainsi des réunions avec le management des entreprises pour mieux analyser l'émetteur (son business model, les enjeux stratégiques, les efforts RSE) et améliorer la compréhension de leurs enjeux spécifiques ou sectoriels.

L'échange vise notamment à inciter les émetteurs à une meilleure prise en compte des enjeux ESG dans leur activité.

Dans le cadre de ce dialogue régulier avec les émetteurs, l'équipe ISR de LBPAM a rencontré 99 sociétés en 2016 sur des sujets ESG.

Depuis 2010, LBPAM intègre également des critères ESG dans la sélection de ses intermédiaires de marché, via la diffusion d'un questionnaire élaboré conjointement par la Direction des risques et la Direction ISR de LBPAM.

Le questionnaire porte sur 5 thèmes : gouvernance et ressources humaines, dynamique et transparence des activités, rémunération et gestion des risques environnementaux et sociaux.

Par ailleurs, LBPAM participe à diverses initiatives pour mieux promouvoir l'ISR ou le développement durable :

- ▶ 2003 : Signature du Carbon Disclosure Project
- ▶ 2006 : Participation à la création de l'Enhanced Analytics Initiative
- ▶ 2008 : Participation à la création et au financement de la Chaire «Finance Durable et Investissement Responsable»
- ▶ 2009 : Signature des PRI (Principles for Responsible Investment)
- ▶ 2015 : Signature du Carbon Montreal Pledge
- ▶ 2015 : Adhésion à l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)



Les activités d'engagement sont communiquées sur [le site internet de LBPAM](#).

### 3d) Existe-t-il une politique de vote spécifique à ce fonds intégrant des critères ESG ?

Le fonds Convertibles Europe Responsable étant composé d'obligations convertibles, il ne possède pas de politique de vote en assemblées générales d'actionnaires.

Cependant, LBPAM met en œuvre un engagement actionnarial, qui inclut un exercice actif des droits de vote et un dialogue avec les entreprises.

La politique de vote de LBPAM s'appuie sur la « philosophie ISR » de LBPAM, qui est basée sur 4 axes d'analyse des entreprises :

- ◆ le soutien à la transition économique et énergétique,
- ◆ le développement des territoires,
- ◆ la gestion durable des ressources
- ◆ et la gouvernance responsable.

Dans ce cadre, la politique de vote de LBPAM favorise la mise en place des meilleures pratiques en termes de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires et encourage la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux au sein des entreprises.

La politique de vote est appliquée de la même manière pour l'ensemble des OPC gérés par LBPAM.

Vous pouvez retrouver [la politique de vote](#) et le [rapport annuel d'exercice de vote](#) sur le site internet de LBPAM.

### **3e) Le fonds pratique-il le prêt/emprunt de titres ?**

Le fonds Convertibles Europe Responsable n'a pas vocation à recourir à ce type d'opérations.

### **3f) Le fonds utilise-il des instruments dérivés ?**

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers et réaliser des opérations de gré à gré sur les instruments financiers, dont les swaps de taux d'intérêt ou de devise, sans rechercher de sureposition.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille sur les indices de la zone d'investissement ou sur les valeurs sous-jacentes pour poursuivre l'objectif de gestion, tirer parti des variations de marché et pour gérer globalement au niveau du portefeuille l'exposition aux marchés actions, obligations et des taux d'intérêt (cf. processus d'investissement ci-dessus).

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Nature des marchés d'intervention :

- ▶ marchés réglementés à terme français et étrangers,
- ▶ marchés organisés,
- ▶ marchés de gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ▶ taux,
- ▶ actions et titres assimilés,
- ▶ indices,
- ▶ change,
- ▶ crédit.

Nature des instruments utilisés tant pour l'exposition que pour la couverture :

- ▶ swap de taux,
- ▶ swap de devise,
- ▶ contrats de change à terme,
- ▶ future,
- ▶ option,
- ▶ Credit Default Swaps.

Le FCP pourra utiliser des titres dont des obligations convertibles et titres assimilés intégrant des dérivés, dans la limite de 100% de l'actif net.



La stratégie d'utilisation des titres intégrant les dérivés est la même que celle décrite pour l'utilisation des instruments dérivés.

### **3g) Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes non cotés à forte utilité sociétale ?**

Le fonds Convertibles Europe Responsable n'investit pas dans des organismes non cotés.

---

## **Contrôle et Reporting ESG**

### **4a) Quelles sont les procédures de contrôle internes et/ou externes permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG définies dans la partie 3 du code ?**

L'ensemble des contraintes liées aux règles ESG à appliquer sont contrôlées quotidiennement, sur chaque valeur liquidative, par UBP AM dans le cadre du suivi des contraintes réglementaires, statutaires et internes du FCP.

A ce titre, s'agissant des contraintes ESG en particulier, le département des risques d'UBP AM s'assure :

- ▶ que la notation ISR de chacun des titres soit bien dans les premiers et deuxièmes quartiles (note ISR de 1 à 5)
- ▶ que les critères d'exclusion sectoriels sont respectés

L'ensemble des dépassements, actifs ou passifs, constatés sont remontés au fil de l'eau à l'équipe de gestion ainsi qu'à la Conformité et Contrôle Interne et à la Direction Générale d'UBP AM afin que les mesures adaptées soit prises dans les meilleurs délais pour régulariser la situation.

### **4b) Quels sont les supports media permettant de communiquer sur la gestion ISR du fonds ?**

Les supports commerciaux de ce fonds sont disponibles sur le site internet de l'UBP <http://www.ubp.com/fr>.

Sur le site de LBPAM, dans la rubrique Investissement Socialement Responsable, vous pourrez également trouver

[Une présentation de l'approche ISR](#) de LBPAM

[Les engagements](#) de LBPAM

[La lettre ISR AGIR de LBPAM](#). "AGIR" est un rendez-vous régulier lors duquel l'équipe ISR de LBPAM présente les dernières actualités marchés, réglementaires et produits...

[L'offre ISR](#) de LBPAM

[La politique de vote](#) et le [rapport annuel d'exercice de vote](#) de LBPAM

Les réponses aux questions du Code de Transparence de l'AFG et du FIR relèvent de l'unique responsabilité de l'UBP et de LBPAM, qui s'engagent à actualiser ses réponses au moins une fois par an (date de publication faisant foi). Ce document a été réalisé dans un unique but d'information et ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou sollicitation en vue d'un investissement.